

LA CONFÉRENCE MAGISTRALE

DÉFINITION

1. Activité pédagogique où l'enseignant est un expert qui transmet ses connaissances à un groupe d'étudiants qui «souhaitent» les assimiler.
2. Une bonne leçon magistrale, c'est lorsque le professeur commence en annonçant ce qu'il a à dire, dit ce qu'il devait dire et termine en résumant ce qu'il a dit.

INDICATIONS

1. Objectifs de premier niveau (souvenance).
2. Vue générale d'un domaine.
3. Synthèse éclectique ou critique de travaux antérieurs.
4. Accès à de nouvelles connaissances inédites.

AVANTAGES

1. Contrôle du contenu.
2. Transmission de l'intérêt de l'enseignant.
3. Coûts peu élevés.

RÈGLES D'UTILISATION

1. Identifier les besoins et formuler les objectifs.
2. Évaluer la pertinence et les prérequis.
3. Déterminer le contenu et la séquence des concepts-clés.
4. Choisir l'illustration.
5. Faire la conclusion.
6. Structure : 20 % de temps pour l'introduction, 60 % pour l'information et 20 % pour la conclusion.
7. Supports techniques choisis pertinemment, construits adéquatement et utilisés correctement.
8. Varier le ton de voix, la position du corps; intercaler des exemples pour ramener et stimuler l'attention.

INCONVÉNIENTS

1. Passivité de l'étudiant, ce qui a pour conséquence une baisse de concentration, de l'attention et de la rétention (l'étudiant retient 40 % du message dans les premières 15 minutes).
2. Rétroaction difficile.